



Temps partiel cdi transforme en plein temps

Par **elizondo31**, le **25/02/2008 à 22:57**

bonjour,rnrn1/je suis en temps partiel(CDI) depuis plus de 3 ans je ne travaille pas le mercredi, mon directeur souhaite me faire passer à plein temps.rnpeux t'il m'imposer d'annualiser mon plein temps c a dire me faire travailler dans les périodes les importantes et me faire rattraper en RTT ensuite.rnrnSuis je dans le droit de demander un plein temps classique et rien d'autres ?rnrn2/Je n'ai pas été augmenté depuis mon arrivé en novembre 2003, ma convention etant rattaché "au centre de formation."rnEst ce que ma direction doit m'augmenter au bout d'un certain nombre d'année ou est ceà sa convenance., sachant que j'ai eu mon entretien annuelle qui s'est tres bien passé et que mon directeur trouve que je m'implique bien. dans la vie de l'association.rnrnje vous remercie d'avance pour l'aide que vous pourriez m'apporter.rncordialementrnelizondo31

Par **citoyenalpha**, le **26/02/2008 à 03:32**

Le temps partiel oblige l'employeur à définir avec vous vos plages de disponibilité et elles sont limitées en temps suivant la durée hebdomadaire de votre contrat.rnrnPar contre si vous passez à temps complet vous êtes supposé être disponible sur toutes les périodes d'ouverture de l'entreprise dans la limite de la convention collective ou des règles de votre entreprise.rnrnVous pouvez toujours négocier avec votre employeur mais certainement pas lui imposer.rnrnQuand aux augmentations elles ne sont pas de droit sauf disposition contraire de votre convention collective (ce qui est rare) ou règlement interne à l'entreprise.rnrnPetit rappel: rnrnLes règles d'entreprise ne peuvent déroger aux dispositions des conventions collectives. rnrnN'oubliez pas qu il vous est toujours possible de bénéficier d'un congé formation pendant lequel vous serez rémunéré afin d'acquérir des compétences et ainsi pouvoir postuler à des postes à plus forte rémunération.rnrnBonne négociation.